

Titre du rôle : WASH Officer

Sous la responsabilité de : Programme Manager Resilient Roots

Conditions : CDD de 1 an

Salaire : GB4-1

Exigences : Poste basé à Kirundo.

À propos de Concern : Fondée en 1968, Concern est une organisation humanitaire non gouvernementale à but non lucratif qui se consacre à la réduction des souffrances et à l'élimination définitive de l'extrême pauvreté dans les pays les plus pauvres du monde.

La vision, la mission et le travail de Concern sont tous définis par un seul objectif : mettre fin à l'extrême pauvreté, quoi qu'il en coûte. Concern aspire à un monde libéré de la pauvreté, de la peur et de l'oppression.

Notre culture est axée sur les valeurs et nous pensons que notre personnel est au cœur de tout ce que nous faisons et qu'ils sont essentiels à la réalisation de notre objectif : « Atteindre les plus éloignés en premier ». Nous nous engageons à assurer un lieu de travail où chacun et chacune se sent valorisé.e et est en mesure de réussir dans son travail et de contribuer à la réalisation de notre mission.

Objectif du rôle : L'officier WASH en supervision technique accompagnera Concern Worldwide dans le suivi technique, le contrôle qualité et la supervision du processus de conception, de construction et de mise en service de deux micro-barrages d'irrigation gravitaire dans la commune de Kirundo, ainsi que dans la supervision technique d'autres activités de gestion durable des terres et de restauration des paysages, telles que le traçage et la mise en œuvre de courbes de niveau et autres mesures de conservation des sols et de l'eau

Responsabilités :

Appui au recrutement et à la sélection du prestataire

L'officier devra :

- Prendre connaissance de l'ensemble de la documentation disponible relative au projet ;
- Effectuer une visite préliminaire des sites avec l'équipe de Concern afin de se familiariser avec les conditions locales, les contraintes techniques et les attentes du projet ;
- Participer à l'évaluation des offres techniques soumises par les prestataires en fournissant un avis technique sur la qualité des propositions, leur faisabilité et leur conformité ;
- Participer aux séances de clarification avec les soumissionnaires lorsque cela est requis ;
- Formuler des recommandations techniques en vue de la sélection du prestataire.

Accompagnement des études techniques

L'officier devra :

- Participer à la réunion de lancement avec Concern et le prestataire retenu ;
- Effectuer une visite conjointe des sites avec le prestataire afin de partager une compréhension commune des contraintes et des objectifs du projet ;
- Accompagner le prestataire lors des investigations de terrain lorsque cela est jugé nécessaire ;

- Examiner la méthodologie proposée pour les études ;
- Revoir les études topographiques, hydrologiques, géotechniques ainsi que toute autre étude réalisée ;
- Vérifier la pertinence des hypothèses retenues et des choix de conception ;
- Examiner les plans d'exécution, notes de calcul, devis et planning des travaux ;
- S'assurer que les solutions proposées répondent aux objectifs techniques, aux contraintes locales et aux bonnes pratiques d'ingénierie.
- Vérifier que les hypothèses hydrologiques intègrent la variabilité climatique et les scénarios de pluies extrêmes, ainsi que les risques d'envasement. Émettre des recommandations techniques et veiller à leur prise en compte avant validation finale des études.

Supervision de la mise en œuvre des travaux

L'officier devra :

- Effectuer des visites régulières de supervision sur les chantiers durant toute la période des travaux, notamment au moment des étapes critiques de la construction ;
- Contrôler la conformité des travaux avec les plans approuvés, les spécifications techniques et le contrat.
- Vérifier la qualité des matériaux, des équipements et des méthodes de construction utilisées.
- Vérifier le respect des exigences en matière de santé, sécurité, environnement et protection des travailleurs.
- Identifier les non-conformités, analyser les risques techniques et recommander les mesures correctives nécessaires.
- Fournir à Concern des rapports réguliers sur l'état d'avancement des travaux et les éventuelles difficultés rencontrées.

Appui au renforcement des capacités

L'officier devra :

- Accompanyer le prestataire dans la préparation des formations destinées aux comités de gestion des ouvrages.
- Veiller à ce que les contenus de formation couvrent les aspects liés à l'exploitation, à la maintenance préventive, à la gouvernance des ouvrages et à la gestion durable des ressources en eau.
- S'assurer que les approches communautaires, participatives et inclusives promues par Concern sont intégrées dans les formations.

Réception des ouvrages et évaluation technique post-construction

L'officier devra :

- Participer aux inspections de réception provisoire et définitive.
- Identifier les éventuels défauts, risques résiduels ou travaux correctifs à réaliser avant la réception définitive.
- Vérifier la conformité des ouvrages avec les plans approuvés, les spécifications techniques et les normes de qualité applicables.
- Réaliser une évaluation technique post-construction afin de vérifier la qualité des travaux exécutés, le bon fonctionnement des ouvrages et leur conformité aux exigences contractuelles.
- Produire un rapport d'évaluation technique post-construction avec des recommandations.

Enquête de satisfaction des utilisateurs

Quelques mois après la mise en service des ouvrages, l'officier devra :

- Appuyer la conception et la réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des comités de gestion et des usagers après une période d'utilisation des ouvrages ;
- Évaluer la perception des utilisateurs concernant la fonctionnalité, l'accessibilité, la qualité des infrastructures et les modalités de gestion ;
- Documenter les enseignements tirés et formuler des recommandations pour de futures interventions similaires.

Supervision technique des activités de restauration des terres et de gestion des eaux

L'officier devra :

- Appuyer Concern dans le suivi technique des activités de restauration des terres mises en œuvre dans le cadre du projet, notamment les travaux de conservation des sols et de l'eau tels que les courbes de niveau, ouvrages antiérosifs ou autres aménagements similaires ;
- Vérifier la conformité des travaux réalisés avec les plans, méthodologies et spécifications techniques approuvés ;
- Conseiller les équipes du projet et les prestataires sur les aspects techniques liés à l'implantation, au dimensionnement et à la qualité des ouvrages de restauration ;
- Effectuer des visites de terrain pour contrôler la qualité des réalisations et identifier les éventuelles corrections nécessaires ;
- Documenter les observations techniques et formuler des recommandations pour améliorer la durabilité des interventions.

LIVRABLES

Livrables	Contenu	Frequence
Rapport de revue des études	Analyse + recommandations	Avant validation
Rapport mensuel de supervision	Avancement des travaux, contrôle qualité, risques, recommandations, photos de terrain	Mensuel
Rapport de réception	Liste défauts	Réception provisoire
Rapport final technique	Évaluation globale + leçons apprises	Fin mission

- Tous les membres du personnel sont tenus de respecter et de promouvoir les valeurs de Concern, y compris les valeurs d'égalité, de diversité et d'inclusion sur le lieu de travail, ainsi que les valeurs de Safeguarding.
- Tous les membres du personnel sont tenus de participer et de contribuer, le cas échéant, à l'intervention d'urgence de Concern.

Exigences du titulaire du rôle :

- Diplôme d'ingénieur (minimum Bac+5 ou équivalent) en génie civil, génie hydraulique, hydraulique agricole, gestion des ressources en eau ou domaine connexe ;
- Être courant en français et avoir une forte capacité en rédaction,
- Être de Nationalité burundaise ou détenant un permis de travail au Burundi,
- Expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans la supervision ou le suivi de travaux d'infrastructures hydrauliques, de gestion des ressources naturelles ou d'aménagements ruraux. ;
- Une expérience dans la supervision de petits barrages, ouvrages de retenue d'eau, systèmes d'irrigation, ouvrages de conservation des sols et de l'eau ou travaux de restauration des terres constitue un atout ;
- Expérience dans la revue d'études techniques, le contrôle qualité des travaux et la réception d'ouvrages ;
- Bonne connaissance des principes de dimensionnement et de construction des ouvrages hydrauliques ;
- Bonne connaissance des approches de conservation des sols et de l'eau, de restauration des paysages et des techniques d'aménagement des bassins versants constitue un atout.
- Capacité à analyser des documents techniques (plans, notes de calcul, devis, spécifications techniques, etc.);
- Expérience dans l'accompagnement des acteurs communautaires pour la gestion et la maintenance d'infrastructures constitue un atout ;

Compétences :

Les candidats doivent faire preuve d'aptitudes dans les domaines de compétences prioritaires suivants (mettre en évidence 3-4 compétences **en gras**, le cas échéant) :

Se gérer soi-même	Planification et prise de décision
Leadership individuel	Créativité et innovation
Communication et travail en équipe	Influence, plaidoyer et travail en réseau
Obtenir des résultats	Changement

Nous encourageons tous et toutes les candidats.es éligibles, sans distinction de sexe, d'ethnie ou d'origine, de handicap, de convictions politiques, de croyances religieuses, d'orientation sexuelle ou de statut socio-économique, à poser leur candidature pour faire partie de l'organisation. Concern s'oppose à toutes les formes de discrimination et de rapports de force inégaux et s'engage à promouvoir l'égalité.

Si ce rôle vous convient, veuillez envoyer votre CV et votre lettre de motivation. Nous répondrons à tous et toutes les candidats.es. Sachez que nous pouvons faire une offre de poste avant la date de clôture.

Si vous avez des inquiétudes concernant notre processus de recrutement et que vous avez besoin d'une assistance particulière - par exemple si vous souffrez d'un handicap, tel qu'une déficience auditive - veuillez nous en informer et nous ferons de notre mieux pour répondre à vos besoins.

Informations importantes :

Concern a un **Code de Conduite** organisationnel et trois politiques associées : **La politique de protection des participants au programme, la politique de protection des enfants et la politique de lutte contre la traite des personnes**, accessibles [ici](#). Ces politiques ont été élaborées pour garantir une protection maximale des participants aux programmes contre l'exploitation et pour clarifier les responsabilités du personnel de Concern, des consultants, des visiteurs des programmes et des organisations partenaires, ainsi que les normes de comportement que l'on attend d'eux. Dans ce contexte, le personnel a la responsabilité envers l'organisation de s'efforcer d'atteindre et de maintenir les normes les plus élevées dans son travail, conformément aux valeurs fondamentales et à la mission de Concern. Tout et toute candidat.e à un emploi chez Concern Worldwide devra signer le Code de Conduite du personnel de Concern et les politiques associées en annexe de son contrat de travail. En signant le Code de Conduite de Concern, les candidats.es reconnaissent qu'ils/elles ont compris le contenu du Code de Conduite de Concern et des politiques associées et qu'ils/elles acceptent de se conduire conformément aux dispositions de ces politiques. En outre, Concern s'engage à sauvegarder et à protéger les adultes et les enfants dans le cadre de son travail. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous assurer que seules les personnes aptes à travailler ou à se porter volontaires auprès d'adultes et d'enfants sont recrutées par nous pour ces fonctions. Par conséquent, les personnes qui travaillent ou se portent volontaires pour Concern peuvent être soumises à une série de vérifications, notamment en ce qui concerne leurs antécédents criminels.

Dans le cadre de cette candidature, vous fournirez à Concern vos **données personnelles**. Concern prend très au sérieux ses responsabilités à l'égard de ces données personnelles et s'engage à respecter l'ensemble de la législation relative à la protection des données.